

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 27 février 2024

Séance du 27 février 2024

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 49
Votants : 55

Date de la convocation :
16 février 2024
Date de l'affichage :
1^{er} mars 2024

Objet de la délibération

**Répartition des frais
SIRED/SPANC pour
2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIRED et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BEY Sandra, BONIN Sylviane, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, TISSERAND Patricia, MM BARBOTTE Alain, BEY Pascal, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, CABUT Jérôme, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DONGUY Roger, FARIA Xavier, FATET Alain, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MASSOT Denis, MORAND Stéphane, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TREFFOT Claude, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), THEVENET Catherine (VICCHIO Stéphane), MM DE VECCHI Eric (JAEGER Claire), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), VADOT Anthony (BORNEL Daniel).

Excusés non représentés : Mmes BLANCHARD Karine, LAGUT Jocelyne, MM BLANC Eric, CAMUS Denis, COLIN David, FERRIER Antoine, GONTCHARENKO Alain, MARICHY Patrick, PIRAT Daniel, TABOURET Christophe.

Absents :

Mmes BOISSOT Agnès, DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, DEJEAN-AGRON Marie, DUROUX Nadine, FRAPPET Martine, GAUTHIER Sophie, GROSS Stéphanie, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, RODOT Nelly, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BENARD Théo, BERNARD Eric, BESSON Stéphane, BRAUD Benjamin, CAUZARD Philippe, COLIN Jean-François, DAVID Frédéric, DUBOIS Claude, FERRE Jérémy, FONFREIDE Serge, MERLIN Denis, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.
○○○○○

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2024.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 25% du montant total. Soit : 7 939 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 5% du salaire de la comptable et 5% du salaire du responsable administratif soit 5 905 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux (10%) : 600 €

Part / consommation d'énergie des locaux (10%) : 1074 €

Pour les diverses assurances : 1 900 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Carburant : 1500 €

Participation CNAS : 1 100 €

Assurance statutaire : 5 000 €

Soit un total de : 35 198 €

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Reversement au SIVOM :	2024 en €
Compte \ total	35198
Salaires + amt 658	15024
Téléphone 6262	3000
Carburant 6066	1500
Entretien 6283	600
Énergie 60611	1074
Assurance 6161	1900
Timbres 6261	6000
Autre / personnel 648	1100
Ass statutaire 6458	5000

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la répartition de frais 2022 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 février 2024

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 1^{er} mars 2024.

Publié, affiché, notifié le 1^{er} mars 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalite.com